

N° de division : 01-Montréal
N° de cour : 500-11-062489-238
N° de dossier : 41-2953865

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :
ENTREPRISE CYPHER INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A - Historique

1. Entreprise Cypher Inc. (la « **Débitrice** » ou la « **Société** » ou « Failli ») fut fondée et a débuté ses activités en octobre 2016. La Société opérait dans le domaine de service en cybersécurité.
2. Le 12^e jour de juin 2023, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (« **LFI** »).
3. La direction de la Société attribue principalement ses difficultés financières à une baisse importante en chiffres d'affaires en 2022 qui a mené la Débitrice à un manque de liquidité.

SECTION B - Actifs

4. Les actifs de la Débitrice sont les suivants:

Description des actifs	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée	Notes
	(\$)	(\$)	
Espèce en banque	12 940	4 437	
Comptes recevables	68 752	Ø	
Logiciel informatique	1	Ø	
Matériel informatique	1	Ø	1
Crédit d'Impôt R&D	1	Ø	
	81 695	4 437	

Notes :

1. Le Syndic prendra l'inventaire et obtiendra une évaluation de la valeur de réalisation.
-

SECTION C - Livres et registres et mesures conservatoires

5. Le Syndic a pris possession des livres et registres de la Société et pris les dispositions nécessaires pour sécuriser les informations virtuelles.
6. Le Syndic a envoyé les lettres de fermeture des comptes bancaires de la Société et a ouvert un compte en fidéicommis à la Banque de Montréal.
7. Le Syndic a demandé à Postes Canada le service de redirection du courrier pour une durée d'un an.
8. Il n'y a eu aucun exercice du commerce par le Syndic.

SECTION D - Procédures judiciaires

9. À notre connaissance, il n'y a aucune procédure légale à l'encontre de la Débitrice.

SECTION E - Réclamations prouvables

10. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

Créanciers	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	1 090 000	136 351
Créanciers en fiducie présumée – DAS	∅	∅
Créanciers ordinaires	400 983	12 058
	1 490 983	148 409

SECTION F - Réclamations garanties

11. Les créanciers garantis sont les suivants :

Créanciers garantis	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date	Nature de la garantie	Notes
	(\$)	(\$)		
Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal	590 000	∅	Hypothèque conventionnelle	2
Banque de Développement du Canada (BDC)	500 000	∅	Hypothèque conventionnelle	3
Driven Financial Technologies Corp.	∅	136 351	Hypothèque conventionnelle	4
TOTAL	1 090 000	136 351		

Notes :

- 1- Toute mention du rang d'un créancier garanti est uniquement basée sur les publications et informations figurant au RDPRM et ne constitue en aucun cas une opinion sur le rang ou la validité d'un titre.
- 2- Selon le RDPRM, la Caisse Desjardins du Centre-Est de Montréal a enregistré une hypothèque universelle de premier rang.
- 3- Selon le RDPRM, la Banque de Développement du Canada a enregistré une hypothèque universelle de second rang.
- 4- Selon le RDPRM, Driven Financial Technologies Corp. a enregistré une hypothèque universelle de troisième rang.
- 5- Le Syndic mandatera une firme d'avocats afin d'obtenir une opinion légale quant à la validité et l'opposabilité des sûretés détenues par les créanciers garantis.

SECTION G - Réalisation prévue et distribution projetée

12. Considérant que l'universalité des biens sont grevés en faveur des créanciers garantis, le syndic ne prévoit pas de distribution aux créanciers ordinaires.

SECTION H - Transactions révisables et paiements préférentiels

13. Le Syndic a débuté son analyse des livres et registres du Failli afin de déterminer si des transactions inopposables au Syndic en vertu de la LFI ont eu lieu. Le Syndic fera rapport de ses constatations aux inspecteurs, le cas échéant.

SECTION I - Autres sujets

14. Le Syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 23 juin 2023.
15. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.
16. Les frais de la présente faillite seront payés par un dépôt de la Débitrice.

FAIT À MONTRÉAL, ce 6e jour de juillet 2023.

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
Entreprise Cyper Inc.



Pierre Marchand, CPA, CIRP, LIT
Responsable de l'actif